

MAIRIE DE

4190-N-SD
(06-2021)

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables qui ont subi des pertes de récoltes sont invités à consulter en mairie la liste des dégrèvements d'office effectués par la DDFiP de la Savoie en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

À Bourdeau

Le 22/10/2026

Le Maire,



Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.